

ACTE DE CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur DE LIMA GOMES José
Né le 28/07/1968 à HONFLEUR
demeurant à FOURNEVILLE (14600)
933, route de Saint Gatien

D'UNE PART

ET

Monsieur James VASSEUR
Né le 22/05/1966 à LOUVIERS
demeurant à VILLIERS-SUR-MORIN (77580)
26, Rue des Friches

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ORIGINE DE PROPRIETE

M. James VASSEUR est propriétaire de :

07 parts sociales de la S.A.R.L. A2P NORMANDIE - dont le siège social est situé à FOURNEVILLE (14600) 933, route de Saint Gatien - SIRET n° 451 473 631 00039 – SARL au capital de 7 700 €, divisé en 770 parts sociales de 10 € (dix euros) chacune et numérotées de 579 à 585

pour les avoir acquise, le 05 décembre 2012 par une acte de cession de parts, enregistré le 20 décembre 2012, à la Recette des Impôts de MEAUX Est Bordereau 2012/1 835

CESSION

M. James VASSEUR cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à M. DE LIMA GOMES José qui accepte, 07 parts sociales numérotées de 579 à 585.

PROPRIETE-JOUISSANCE

Par la présente cession, M. DE LIMA GOMES José devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés ; il aura notamment seul droit aux produits desdites parts qui sont mises en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, M. James VASSEUR, cédant, subroge M. DE LIMA GOMES José, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée à titre gratuit.

AUTORISATION DE CESSION

Il est ici précisé que M. DE LIMA GOMES José, étant déjà associé, la présente cession n'est pas soumise à l'approbation des autres associés.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour l'Enregistrement, M DE LIMA GOMES José déclare que les parts cédées lui ont été à titre gratuit, et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

Il est précisé en outre, que les parts cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M. DE LIMA GOMES José

Fait à FOURNEVILLE, le 27 mars 2025

Le cédant M. James VASSEUR

(*) *Lu et approuvé*
Bon pour cession de 07 parts
Sociales - bon pour quittance



Le cessionnaire M. DE LIMA GOMES José

(*) *Lu et approuvé*
Bon pour acceptation de
cession.



(*) Le cédant, James VASSEUR fera précéder sa signature de la mention manuscrite suivante:

« *lu et approuvé – bon pour cession de 07 parts sociales – bon pour quittance* ».

(*) Le cessionnaire, M. DE LIMA GOMES José fera précéder la signature de la mention manuscrite suivante :

« *lu et approuvé – bon pour acceptation de cession* »